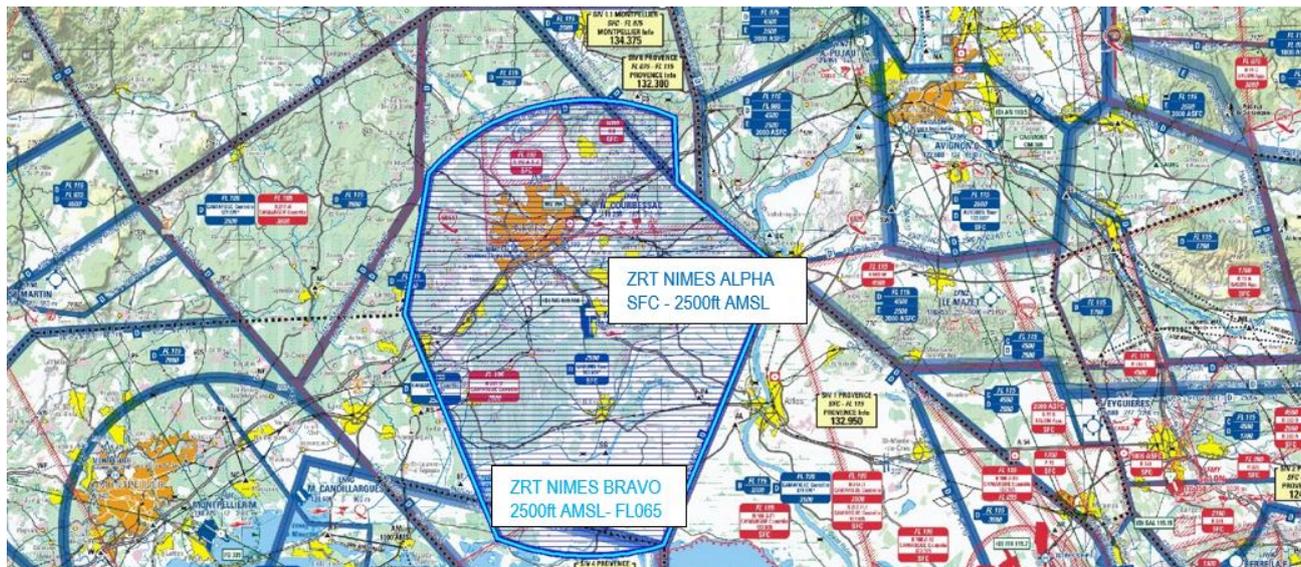


**Objet :** Création de deux Zones Réglementées Temporaires (ZRT) "NIMES ALPHA" et "NIMES BRAVO" pour une manifestation aérienne

**En vigueur :** Du jeudi 2 au samedi 4 octobre 2025

**Lieu :** FIR Marseille LFMM, Nîmes – Garons LFTW, Nîmes – Courbessac LFME



Extrait carte 1 / 250 000 SIA

#### ACTIVITÉ

Manifestation aérienne dans le cadre de la Journée Portes Ouvertes (JPO) de la base de Sécurité Civile de Nîmes Garons.

#### DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

##### ZRT NIMES ALPHA activable

- le jeudi 02 octobre 2025 de 08h00 à 10h30 et de 12h00 à 16h00
- le vendredi 03 octobre 2025 de 08h00 à 10h30 et de 12h00 à 16h00

(2h heures max par journée)

##### ZRT NIMES ALPHA active

- le samedi 04 octobre 2025 de 08h30 à 17h30

**ZRT NIMES BRAVO** active uniquement 45 min dans ces créneaux le jeudi ou le vendredi, et le samedi

#### INFORMATION DES USAGERS

##### Activité réelle connue de :

Nîmes-Garons Tour : 123.200 MHz  
 Montpellier Approche : 131.055 MHz  
 Montpellier Information : SIV 1 = 134.375 MHz / SIV 2 = 125.900 MHz  
 Provence Information : SIV 1 = 132.950 MHz / SIV 3 = 132.300 MHz  
 Rhône Contrôle : 119.475 MHz

#### ORGANISME GESTIONNAIRE

Service de la Navigation Aérienne de Nîmes Garons (LFTW)

**STATUT**

Zones Réglementées Temporaires qui, lorsqu'elles sont actives, se substituent aux parties d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent, à l'exclusion de la zone réglementée LF R190.

**CONDITIONS DE PÉNÉTRATION**

Contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour :

- les aéronefs participant à la manifestation,
- les aéronefs autorisés par le directeur des vols,
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone.

**SERVICES RENDUS**

Information de vol et Alerte

**LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**

<b>LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES</b>	
<u>Limites latérales :</u>  <b>ZRT NIMES ALPHA</b> Limites latérales de la CTR Nîmes-Garons	<u>Limites latérales :</u>  <b>ZRT NIMES BRAVO</b> Limites latérales de la CTR Nîmes-Garons
<u>Limites Verticales :</u>  SFC - 2500 ft AMSL	<u>Limites Verticales :</u>  2500 ft AMSL – FL065

**DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

Les activités suivantes seront suspendues pendant l'activation des ZRT NIMES ALPHA et BRAVO :

- VOLTIGE 6861
- AEM 9760 BELLEGARDE et 9542 NIMES-COURBESSAC AERODROME
- PARA 414 NIMES-COURBESSAC AERODROME

L'activité du terrain de Nîmes COURBESSAC sera suspendue 2H les jeudi et vendredi lors de l'activation réelle des ZRT et la journée du samedi.

La zone LF R8 COURBESSAC et la ZRT GARRIGUES (SUP AIP 060-25) ne seront pas activées durant l'activité des ZRT NIMES.

La zone LF R190 ne sera pas activée pendant les créneaux d'activation de la ZRT NIMES BRAVO.

**ORGANISMES A CONTACTER**

Directeur des vols : 07 62 73 93 44

Directeurs des vols suppléants : 06 68 58 43 33